

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article531>



Thélot / le SNES : on ne parle pas des mêmes établissements

Renforcement des pouvoirs des chefs d'établissement

- Technique - Départements - Yonne - Archives - Loi d'orientation pour l'école -



Date de mise en ligne : vendredi 15 octobre 2004

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

– **Thélot** : « *l'accroissement de la capacité d'action de l'établissement et de ses responsables* serait notamment permis par une distribution des moyens dont une part dépendrait des caractéristiques de ses élèves et une autre de ses projets ; il serait formalisée dans **un contrat tripartite**, signé par l'établissement, l'autorité académique et la collectivité territoriale ; il doit s'accompagner d'un développement de l'évaluation des établissements et de leurs personnels. »

– **Le SNES** : La mise en place d'un empilement de structures (conseil de la communauté éducative, conseil pédagogique, ..., avec leur kyrielle de hiérarchies intermédiaires), le renforcement des pouvoirs des chefs d'établissement rigidifieront le fonctionnement des établissements sans pour autant permettre aux personnels d'avoir plus de prise sur la vie des collèges et des lycées. Une dotation différenciée des établissements, alors que le nombre de postes baisse, ne peut conduire qu'à réduire l'offre de formation faite aux élèves.



Pour débattre des propositions du SNES, rien du plus simple : rendez-vous le 25 novembre à partir de 9h00 à l'IUFM d'Auxerre pour une journée de réflexion animée par Denis Paget.
